

VILLE DE ROANNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du lundi 16 décembre 2019

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

N°13

CADRE DE VIE

- Aide financière au ravalement de façades pour 2020
- Périmètre d'intervention
- Modification du règlement d'attribution
- Approbation

1. que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;

2. que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 33 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :

M. Yves NICOLIN, Mme Monique GUILLERMIN, M. Daniel PEREZ, Mme Brigitte DURANTET, M. Jean-Marc DETOUR, Mme Catherine DUFOSSE, M. François CHAIZE, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, M. Christian MAISONNEUVE, M. Farid MEDJANI, Mme Sophie ROTKOPF, M. Roland MIGNARD, Mme Hélène LAPALUS, M. Lucien MURZI, Mme Simone TRAMBOUZE, Mme Dominique BILLARD, M. Jean-Jacques BANCHET, M. Gilles PASSOT, Mme Monféma INABO COULIBALY, Mme Catherine BRUN, M. Pascal LASSAIGNE, Mme Virginie BERNIER, Mme Jade PETIT, M. Fabien LAMBERT, M. Romain BOST, M. Christian DORANGE, M. Paul PAPUT, Mme Pascale VIALLE DUTEL, Mme Marie-Hélène RIAMON, M. Jean-Luc BOURREAU, M. Guy POGNAT, M. Christian MILON, Mme Estelle PERRIER

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : Mme Estelle PERRIER

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné mandat :

M. Edmond BOURGEON à M. Lucien MURZI, Mme Aurélie BONNEFOND à Mme Catherine BRUN, M. Ahmet-Ali KADI à M. Roland MIGNARD, Mme Anne-Charlotte THINARD à Mme Hélène LAPALUS, Mme Laure DEROCHÉ à M. Guy POGNAT, Mme Brigitte DUMOULIN à Mme Pascale VIALLE DUTEL

Absents sans mandat :

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

M. Christian DORANGE, Conseiller Municipal, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

La Ville de Roanne a institué le principe d'une aide financière municipale en faveur des propriétaires d'immeubles d'habitation désireux de ravalier leurs façades à l'intérieur d'un périmètre défini, et selon le respect de certaines conditions fixées dans un règlement d'attribution mis en place depuis plusieurs années.

Sur les dix dernières années, l'ensemble de la Ville a été couvert par le dispositif d'aides, avec depuis 2013 :

- le faubourg Clermont, délimité par la rivière Le Renaison, les limites communales avec Riorges, Villerest et la Loire, pour les années 2013 et 2014 ;
- la place Berthelot et ses alentours (rues Berthelot, Berchoux, Raspail et de l'Eglise), ainsi que la rue Victor Basch en 2015 et 2016 ;
- la rue Jean Jaurès et le haut de la rue Mulsant en 2016 ;
- la rue Jean Jaurès et la rue Victor Basch en 2017 ;
- la rue Jean Jaurès et la rue Mulsant en 2018 ;
- le centre-ville et certains axes pénétrants en 2019.

Afin d'inciter à l'amélioration de l'image de la Ville et suite à la constatation de la baisse des demandes de subventions, le règlement d'attribution de cette aide, ainsi que les montants, avaient été réajustés en 2017. Ainsi, les montants des subventions sont désormais de 50 % du montant H.T. du total des travaux, plafonné à 5 000 €.

Cette aide doit permettre d'améliorer et de valoriser le bâti existant de manière conséquente. Elle est conditionnée à l'obtention d'une autorisation d'urbanisme préalable à la réalisation des travaux, qui peut nécessiter l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France pour les immeubles situés dans le périmètre de protection des Monuments Historiques. Pour rappel, depuis juillet 2018, un nouveau nuancier des couleurs de la Ville de Roanne pour les façades et les menuiseries et ferronneries a été joint au Plan Local d'Urbanisme de la Ville et s'applique désormais sur le territoire communal. Il évoluera à la marge dans le cadre de la modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.).

En 2019, le budget pour l'aide au ravalement des façades était de 50 000 €. Sur les 18 dossiers examinés par la Commission, 14 ont fait l'objet d'une décision favorable pour un montant de 43 219 € de subvention octroyée. A noter, toutefois, que les subventions octroyées sur une année sont bien souvent versées par la Ville l'année suivante, au vu du délai de réalisation des travaux parfois important.

En effet, le règlement d'attribution de cette aide financière impose que les travaux soient réalisés dans les 6 mois après la date de réception du courrier accordant la subvention et achevés dans un délai de un an à compter de cette même date. Il est proposé de repousser ces délais à respectivement 1 an et 18 mois. En effet, suivant

la période à laquelle est accordée la subvention et au vu des délais d'attente parfois importants des façadiers pour se rendre disponibles, la réalisation des travaux est parfois repoussée.

Il est donc proposé une modification en ce sens du règlement d'attribution de l'aide municipale.

Compte tenu de l'état relativement dégradé de certains immeubles et de la réalisation récente de travaux de voirie (avenue Gambetta, ...), la Ville souhaite permettre à un plus grand nombre de propriétaires d'immeubles de bénéficier de cette subvention. Par ailleurs, le coût des travaux des immeubles situés en centre-ville fait souvent l'objet de majoration, les propriétaires devant respecter les prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France. Il est donc important de pouvoir continuer de les accompagner financièrement.

Il est ainsi proposé, pour la seconde année consécutive, d'élargir encore davantage le périmètre d'application de cette aide au ravalement de façade, en lien avec le programme national Action Cœur de Ville mis en œuvre sur le territoire et avec les différents travaux portés par la Ville.

Aussi, les axes pénétrants suivants faisant déjà l'objet de cette aide en 2019 feront encore partis du périmètre d'aide pour 2020 :

- Axe : rue de Clermont / rue Brison / rue Anatole France / rue Charles de Gaulle ;
- Axe : rue Jean Jaurès / rue Alsace Lorraine, place des Promenades Populle (n° 2 à n° 20) ;
- Axe : rue Mulsant / place Victor Hugo / rue Beaulieu / rue Benoit Malon ;
- Axe : rue Beaulieu / rue Benoit Malon ;
- Autour du projet d'espace commercial et urbain : rue Roger Salengro / rue Maréchal Foch / rue et place de Sully ;
- l'îlot délimité par le quai de l'île, le quai Commandant de Fourcauld et la RD 207, la rue Denfert Rocheteau, ainsi que les immeubles côté numéros pairs de la rue Pierre Dépierre, situé en entrée de ville.

A ces rues s'ajoutent désormais :

- le secteur autour du site Gambetta-République : Cours de la République, Avenue Gambetta, rue Emile Noirot, rue d'Albon, rue des Déportés, rue Bayard, rue Noël, rue Jean Puy, rue Bourgneuf, passage Bourgneuf et rue de Cadore ;
- dans la continuité de la rue Charles de Gaulle : place Georges Clémenceau, rue Alexandre Roche, rue de la Charité, rue Fontenille jusqu'à l'intersection avec la rue Jean Macé ;

- en lien avec le projet d'aménagement Foch-Sully : rue Jean Macé, rue Diderot, rue Marengo ;
- en entrée de ville, à proximité de la rue Jean Jaurès : rue des Minimes, rue de Nunéaton, rue André Delorme, rue Danielle Casanova, place de l'Hôtel de Ville, rue George Ducarre, rue centrale, place et rue du Creux Granger et rue Marguerite Georges Martin ;
- dans le cœur du centre-ville : place du marché, rue Francisque Rochard, rue Alphonse Coste, rue Gutenberg et rue du coq.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- examiner et approuver le périmètre d'intervention pour l'année 2020, tel qu'il est défini et délimité dans le plan ci-joint ;
- examiner et approuver les modifications dans le règlement d'attribution de l'aide financière ;
- dire que les dépenses en résultant seront imputées au budget de l'exercice concerné, chapitre 204.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ADOpte A L'UNANIMITE

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

ROANNE, le **19 DEC. 2019**

Pour le Maire
Yves NICOLIN
Par délégation

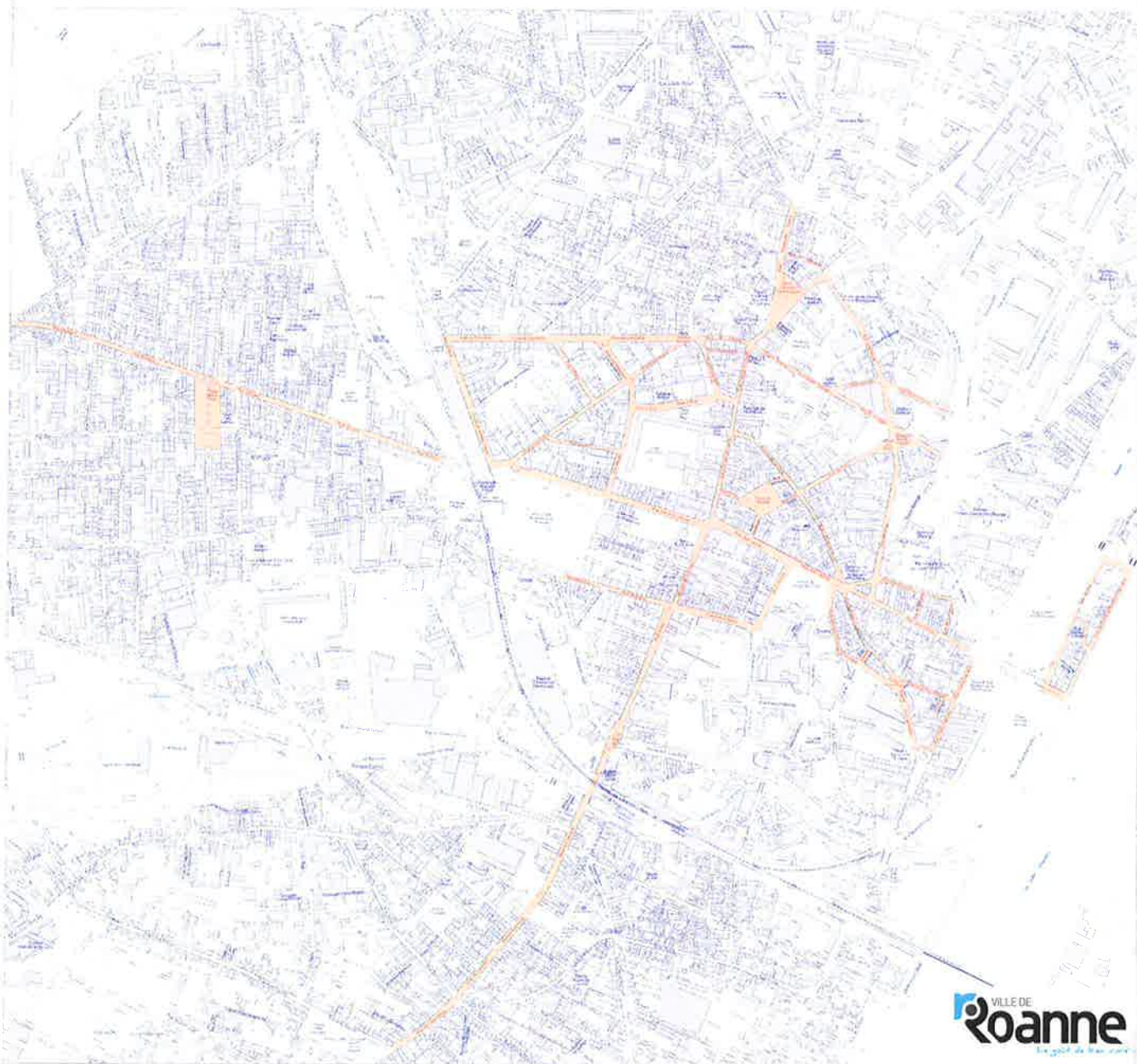
Le Conseiller Municipal délégué à la Gestion
Patrimoniale et aux Actions Foncières

Christian DORANGE



Aide au ravalement des façades

■ Périmètre pour l'année 2020



VILLE DE
Roanne
Le goût de son pays

POLE INGENIERIE

1/30000

Novembre 2019

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20191216-16DECN13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2019

Publication : 19/12/2019